2024-2025

Diplôme d'Etat de Sage-Femme

Université d'Angers

ETAT DES LIEUX DES FORMATIONS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES FILIERES DE SANTE ET DES SOINS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

Etude observationnelle, quantitative, descriptive, prospective, multicentrique réalisée du 5 juin 2024 au 30 décembre 2024

ADELINE COIFFARD

Née le 28 octobre 2002

Sous la direction du Docteur Céline Durfort

Jury

Elodie NETIER-HERAULT : présidente

Guillaume LEGENDRE : membre

Yolande ROSSARD : membre

Alexandra Le VIGUENESSE : membre

Soutenue publiquement le 24 avril 2025

université angers

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Adeline COIFFARD

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le 22 mars 2025.

REMERCIEMENTS

Je tenais particulièrement à remercier :

Céline Durfort, ma directrice de mémoire, d'avoir été disponible et à l'écoute, et de m'avoir permis de mener à bien ce travail de recherche.

L'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que Laurence de nous avoir accompagnées durant ces quatre années à l'école de sage-femme et d'avoir été à notre écoute durant les moments plus difficiles.

Maman, Christophe, Camille, Paul, Pierre et ma famille adorée, de m'avoir donné tous ces conseils et d'avoir rayonné dans ma vie.

Antoine, mon amour, merci de croire en moi, de faire partie de ma vie et de ton soutien quotidien.

Papa, parmi les plus belles étoiles depuis le début de ces études, ta présence était avec moi chaque jour, tu es ma plus grande fierté. Je sais que de là où tu es, tu veilles sur tes enfants, ta maman, tes sœurs et leurs maris ainsi que tes neveux et nièce ; et ce mémoire je te le dédie.

Mes amies de promotion qui ont été un grand pilier durant ces études à chaque moment : Louise C., Romane C., Tiphaine, Célia et Adèle.

Mes amis de toujours : Louise, Romain, Romane, Corentin, Chloé, Nicolas, Jordan, qui m'ont soutenue et m'ont fait rire à chaque occasion.

Aux sages-femmes avec qui j'ai pu travailler durant tous ces stages, merci de m'avoir formée et de m'avoir apportée des précieux conseils pour accompagner au mieux les femmes, les enfants et les coparents.

Aux couples que j'ai pu accompagner dans les différents moments de la grossesse et à la naissance de leurs enfants, merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir encouragée à devenir sage-femme.

LISTE DES ABREVIATIONS

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

GREVIO : GRoupe d'Experts sur la lutte contre la VIOlence à l'égard des femmes et la violence domestique

HAS : Haute Autorité de Santé

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

IFMA : Institut de Formation des Métiers d'Aides

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

IFPS : Institut de Formation aux Professions de Santé

MIPROF : Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

QCM : Question à choix multiples

UFR : Unité de Formation et de Recherche

VFF : Violences Faites aux Femmes

SOMMAIRE

Avertissement 2
Engagement de non plagiat..... 3
Remerciements 4
Liste des abréviations..... 5
Sommaire..... 6
Introduction 8
Matériel et méthodes 11
Matériel..... 11
Méthodes..... 11
Résultats 14
Description de la population 14
Caractéristiques générales 15
Formations 16
Retour des étudiants..... 21
Discussion 22
Résultats principaux..... 22
Limites et forces 22
Comparaisons avec les données d'autres études..... 23
Perspectives..... 25
Conclusion 26
Annexes 27
Annexe 1 - Questionnaire à destination des établissements de formations en santé et soins infirmiers 27
Annexe 2 : Mail de lancement du questionnaire..... 34
Annexe 3 : Avis du comité d'éthique-CHU Angers 35
Annexe 4 : Affiche permettant l'accès au questionnaire 36
Bibliographie 37
Table des tableaux.....40
Table des matières.....41
Résumé 42
Abstract 42

INTRODUCTION

Les violences à l'égard des femmes sont définies dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes des Nations Unies comme « tous actes de violences dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Qu'elles soient domestiques ou non, elles se présentent sous différentes formes : psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, traditions néfastes...(1) Les Violences Faites aux Femmes (VFF) sont à l'origine de diverses conséquences sur la santé des femmes victimes : physiques, psychiques, gynécologiques, obstétricales...(2,3)

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a montré en 2021 qu'une femme sur trois indique avoir été exposée à des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie.(4) En France, selon un panel représentatif de la population, parmi les personnes majeures en 2023, l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité montre que :

- 1 464 000 des français majeurs se disent avoir été victimes de violences sexuelles. Parmi elles, 85% étaient des femmes ;
- Le nombre de victimes de violences conjugales en France est estimé à 480 000 personnes majeures dont 77% étaient des femmes (soit 373 000).(3)

Concernant les mutilations sexuelles féminines, selon les dernières données de 2010, la France comptait environ 125 000 femmes adultes en ayant subies.(5)

Dans les Pays de la Loire en 2021, environ 15 000 femmes victimes de violences ont sollicité les différents réseaux associatifs et 12 300 femmes les services de police et gendarmerie.(6)

C'est dans ce contexte que la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande de réaliser un dépistage systématique des violences auprès de toutes les femmes par tous les professionnels de santé notamment les médecins, sages-femmes, kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes et pharmaciens.(7) Ils ont tous un rôle dans le dépistage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences.(8–13)

Pour cela, les programmes de formation nationaux des sages-femmes et des médecins abordent la thématique des VFF.(14,15) Dans le référentiel de formation initiale des kinésithérapeutes, ce sont les situations de dépendance et de vulnérabilité dans l'unité d'enseignement sciences humaines et sociales qui sont abordées.(16) Celui des infirmiers et des dentistes n'aborde pas cette thématique.(17, 18) Les pharmaciens n'ont pas de cours sur la thématique des violences mais peuvent s'y sensibiliser en choisissant une unité d'enseignement libre abordant cette notion et étant proposée par leur faculté.(19)

Le GRoupe d'Experts sur la lutte contre la VIOlence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), en 2019, lors du rapport d'évaluation de référence sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique sur la France indique être préoccupé par l'insuffisance de formation initiale et continue dans le secteur de la santé. Il encourage les autorités françaises à dispenser à tous les professionnels de santé une formation initiale et continue systématique et obligatoire sur les violences faites aux femmes.(20)

Plusieurs études françaises montrent en effet un manque de formation dans les filières de santé et soins infirmiers :

- Avec le concours de la Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), il a été montré que :
    - En 2014, sur 1474 sages-femmes, environ 70% n'ont pas été formées aux VFF.(21)
    - En 2020, sur 473 étudiants en kinésithérapie, entre 88 % et 95 % ne sont pas formés aux VFF.(22)
    - En 2017, sur 3096 étudiants en soins infirmiers, 70 % ne sont pas formés aux VFF.(23)
- En 2020, la thèse du Docteur Bimier se déroulant dans le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe, montre que sur 313 médecins généralistes, 43,1% n'ont reçu aucune formation sur le thème des violences conjugales.(24)
- En 2022, la thèse de Docteur Bagot, montre que sur 179 pharmaciens français d'officines français, 88,2% des pharmaciens ne se sentent pas suffisamment formés sur les VFF.(25)

Or depuis 2014, une loi porte sur l'obligation légale de formation initiale et continue sur les violences intrafamiliales, les VFF et les mécanismes d'emprise psychologique pour les professionnels, notamment médicaux et paramédicaux.(26)

Donc depuis 10 ans, alors qu'il est obligatoire pour les professionnels de santé d'être formés sur les VFF, un manque de formation est toujours souligné. Une analyse de la formation en place sur le sujet au sein des filières de santé et des soins infirmiers dans les Pays de Loire paraissait alors pertinente. L'objectif de cette étude était d'identifier la présence ou non d'une formation, pendant l'année scolaire 2024-2025, sur les violences faites aux femmes dans les filières de santé et des soins infirmiers des Pays de Loire.

Les objectifs secondaires étaient :

- D'identifier les programmes de formation des violences faites aux femmes et les stratégies d'enseignement (modalités, intervenants, évaluations…) ;
- D'identifier les freins à la mise en place de telles formations.

MATERIEL ET METHODES

1. MATERIEL

1.1. Schéma d'étude

Il s'agissait d'une étude observationnelle, descriptive, quantitative, prospective et multicentrique.

1.2. Critères d'inclusion, non-inclusion et exclusion

1.2.1. Critères d'inclusion

Les critères d'inclusion étaient les facultés de santé : médecine, pharmacie, odontologie ; les écoles de sage-femme ; les instituts de formations en soins infirmiers (IFSI) ; les instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) des Pays de La Loire.

Les directeurs et directrices, formateurs et formatrices, responsables des enseignements, référents pédagogiques exerçant dans ces établissements publics d'enseignement de la santé pouvaient répondre au questionnaire.

1.2.2. Critères de non-inclusion

Les IFSI des Pays de la Loire financés par la Croix-Rouge étaient non inclus du fait de la formation payante pour les étudiants en soins infirmiers.

1.2.3. Critères d'exclusion

Les réponses étaient exclues à partir du moment où le questionnaire était complété à moins de 15% ainsi que les réponses reçues par des étudiants.

2. METHODES

2.1. Recensement de la population

Le recensement des établissements a été réalisé sur internet, notamment sur les sites des lieux de formation comme les sites des universités et des centres hospitaliers (notamment pour les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)) des différentes villes de la région. Une liste d'établissements m'avait également été envoyée par un enseignant sage-femme. 19 établissements de santé dans les Pays de Loire au total ont été recensés.

2.2. Composition du questionnaire

Le questionnaire était composé de 26 questions dont 2 questions ouvertes (*cf.* Annexe 1). Il était interrogé la formation initiale sur l'année scolaire 2024-2025 qui allait se dérouler, en opposition à la formation continue qui intervient après les diplômes qui peut être proposée par ces mêmes établissements de formation en santé et en soins infirmiers.

Ce questionnaire était réparti en quatre parties :

- Une première sur les caractéristiques des répondants abordant leur lieu d'exercice, leur fonction et le nombre d'étudiants dans leur établissement.
- La deuxième était à destination des établissements qui comprennent une formation sur les VFF ; elle s'intéressait aux différentes modalités d'enseignement (contenus, horaires, intervenants, formats, obligation d'assister au cours, modalités d'évaluation).
- La troisième était à destination des établissements qui ne proposent pas de formation sur les VFF, celle-ci avait pour objectifs d'explorer les raisons de cette absence de formation et d'explorer d'éventuels projets futurs sur cette thématique.
- La quatrième était à destination de tous et s'intéressait aux retours et besoins des étudiants perçus par les lieux de formations. Il ciblait le degré de satisfaction et si la formation proposée était en adéquation avec la future vie professionnelle des étudiants en santé. Les besoins ciblés portaient sur le ressenti du volume horaire de formation, des moyens donnés, des notions abordées, des mises en pratique proposées.

Ce questionnaire a été conçu et approfondi à partir des objectifs définis et des expériences personnelles et professionnelles de l'étudiant rédacteur et du directeur de ce mémoire, qui est médecin légiste et coordinatrice de la maison des femmes du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours. De plus, des améliorations ont été apportées après une phase test réalisée auprès du directeur de mémoire et de proches impliqués dans la filière santé ou non.

2.3. Comité d'éthique

Le sujet d'étude et le questionnaire conçus ont été validés par le comité d'éthique du CHU d'Angers le 14 mai 2024 (*cf*. Annexe 2).

2.4. Recueil des données

Le recueil de données a été réalisé par un questionnaire envoyé par mail aux différentes écoles et facultés de santé des Pays de la Loire (*cf*. Annexe 3). Ce mail était à destination des secrétariats des différentes écoles, des directeurs des établissements lorsque leur mail avait été trouvé. Il était proposé de pouvoir le diffuser à leur équipe pédagogique lorsque cela leur semblait nécessaire.

Ce questionnaire a été diffusé d'une période allant du 5 juin 2024 au 30 décembre 2024.

Cinq relances ont été faites lorsque les établissements n'avaient pas répondu au questionnaire, sachant que lorsqu'une seule réponse complète était reçue l'établissement n'était pas relancé.

Pour les établissements n'ayant pas répondu, des appels téléphoniques ont été réalisés auprès des secrétariats pour collecter les adresses mails des personnes directement concernées et s'assurer que celles en notre possession étaient correctes.

Une affiche a également été réalisée, avec un QR code pour faciliter l'accès au questionnaire et permettre aux écoles et facultés de l'imprimer et de l'afficher dans les lieux où les personnes concernées pouvaient y avoir accès (*cf*. Annexe 4).

Il était possible pour les établissements de proposer ce questionnaire à plusieurs personnes susceptibles de répondre au questionnaire pour obtenir la réponse la plus correcte possible. Lorsque plusieurs réponses pour un même établissement avaient été reçues et qu'elles étaient différentes, la direction des établissements était contactée de nouveau pour avoir la réponse la plus juste. Ainsi, une seule réponse globale par établissement était recensée.

Pour la majorité des questions il était possible de sélectionner la réponse « Autre » et d'y ajouter un commentaire : lorsque le commentaire écrit correspondait à une des catégories déjà proposée par le questionnaire elle était comptabilisée directement dans cette catégorie. Lorsque la réponse écrite à la question « Autre » différait de toutes les réponses déjà proposées par le questionnaire, elle était alors comptabilisée dans la question « Autre » et donc une nouvelle catégorie émergeait.

2.5. Analyse de données

Les données recueillies étaient les réponses aux questions. Le mode de recueil était le questionnaire en ligne réalisé sur LimeSurvey version 6.5.6+240506. La saisie des données a été réalisée sur Microsoft Excel.

RESULTATS

DESCRIPTION DE LA POPULATION

Tableau I : Description de la population de l'étude « Etat des lieux des formations sur les violences faites aux femmes dans les filières de santé et de soins infirmiers des Pays de la Loire », réalisée du 5 juin 2024 au 30 décembre 2024

Département	Établissement	Réponses obtenues	Nombre de réponses totales par établissement	Nombre de réponses exclues et causes (*cf.* légende)	Obtention de confirmation nécessaire des réponses divergentes	Nombre de réponses incluses par établissement
Loire-Atlantique (44)	Faculté de médecine de Nantes	Oui	2	a : n=1		1
	Faculté de pharmacie de Nantes	Oui	1	0		1
	Ecole de sage-femme de Nantes	Oui	1	0		1
	UFR odontologie de Nantes	Oui	1	0		1
	IFMK Nantes	Oui	1	0		1
	IFSI du CH Châteaubriant	Oui	1	0		1
	IFMA du CHU de Nantes (IFSI)	Non				0
	IFSI du CH de Saint-Nazaire	Oui	1	a : n=1		0
Maine-et-Loire (49)	Faculté de médecine d'Angers	Oui	2	a : n=1		1
	Faculté de pharmacie d'Angers	Oui	2	a : n=1		1
	Ecole de sage-femme d'Angers	Oui	4	a : n=2	Oui	1
	IFSI du CHU d'Angers	Oui	4	a : n=2	Oui	1
	IFSI du CH de Cholet	Oui	2	0	Oui	1
	IFSI du CH de Saumur	Oui	2	0	Oui	1
Mayenne (53)	IFMK de Laval	Oui	2	a : n=1 b : n=1		0
	IFSI du CH de Nord Mayenne	Oui	2	a : n=1		1
Sarthe (72)	IFSI de Le Mans	Oui	3	a : n= 2		1
	IFSI de La Flèche	Oui	6	a : n=5		1

Vendée (85)	IFSI IFPS Vendée de La Roche-sur-Yon	Non				0
TOTAL (N)	19	17/19	37	18/37		**15/19**
TOTAL (%)		90		49		**79**

Légende :

- a : moins de 15% de réponses
- b : réponse par un étudiant
- CH : Centre Hospitalier
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- IFMA : Institut de Formation des Métiers d'Aides
- IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
- IFPS : Institut de Formation aux Professions de Santé
- UFR : Unité de Formation et de Recherche

37 réponses aux questionnaires ont été reçues sur les 19 établissements interrogés. Après exclusion des réponses, nous arrivions à 19 réponses analysables dont 4 doublons qui avaient été confirmés par les directions des établissements. Il y avait donc 15 réponses d'établissements retenues.

Tous les établissements qui ont été inclus ont répondu à la totalité du questionnaire.

CARACTERISTIQUES GENERALES

Tableau II : Caractéristiques des personnes ayant répondu au questionnaire et nombre d'étudiants par établissement

Professions *	*n=22*	**% (N=15)**
Formateurs	6	40
Référents de promotion	5	33
Responsables d'enseignement	5	33
Directeurs	5	33
Autre : coordinatrice pédagogique cadre de santé	1	7
Nombre d'étudiants inscrits en moyenne chaque année dans le lieu de formation	*n=15*	**% (N=15)**
0-50	1	7
51-100	4	27
101-150	3	20
151-200	1	7
201-300	4	27
501-600	1	7
701 et plus	1	7

Légende : * = QCM

FORMATIONS

93% (N=14/15) des établissements déclaraient proposer une formation sur les VFF en initial. L'UFR d'Odontologie de Nantes déclarait ne pas proposer de formation en initial.

43% (N=6/14) déclaraient proposer au moins une répétition de la notion des VFF durant le cursus (moyenne de 3,7 [2-7]).

Modalités et contenus des formations proposées

Tableau III : Modalités d'enseignements de la formation sur les violences faites aux femmes

	Toutes filières confondues	**Sage-femme**	**Médecine**	**Pharmacie**	**IFMK**	**IFSI**
	Total (%) N=14	**N=2**	**N=2**	**N=2**	**N=1**	**N=7**
Début de la formation	*n=14*	*n=2*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=7*
Dès la première année	3 (21)	0	1	0	0	2
Au quart du cursus	2 (14)	1	0	1	0	0
Au milieu du cursus	4 (29)	0	1	0	0	3
Aux trois quarts du cursus	1 (7)	1	0	0	0	0
Dans les dernières années du cursus	4 (29)	0	0	1	1	2
Chaque année	0 (0)	0	0	0	0	0
Nombre d'heures dans le programme	*n=14*	*n=2*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=7*
Moins de 3 heures	5 (36)	0	0	0	1	4
Entre 3 et 6 heures	4 (29)	1	1	1	0	1
Entre 6 et 10 heures	4 (29)	0	1	1	0	2
Plus de 10 heures	1 (7)	1	0	0	0	0
Format des enseignements*	*n=20*	*n=5*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=10*
Cours magistraux	9 (64)	2	1	1	0	5
Travaux pratiques	2 (14)	1	0	0	0	1
Travaux dirigés	4 (29)	0	0	1	1	2
Enseignements dirigés	1 (7)	1	0	0	0	0
Simulation haute fidélité	1 (7)	1	0	0	0	0
Autres (*cf.* légende)	3 (21)	0	1[a]	0	0	2[b]

Fonction des intervenants*	*n=29*	*n=6*	*n=3*	*n=5*	*n=2*	*n=13*
Intervenant avec un diplôme universitaire sur les VFF	8 (57)	1	0	1	1	5
Gynécologue-obstétricien	2 (14)	1	0	1	0	0
Sage-femme	3 (21)	2	0	1	0	0
Conseiller conjugal	0 (0)	0	0	0	0	0
Association spécialisée dans les VFF	7 (50)	0	1	1	1	4
Spécialiste médico judiciaire	4 (29)	1	2	0	0	1
Sexologue	1 (7)	1	0	0	0	0
Autres (*cf.* légende)	4 (29)	0	0	1[c]	0	3[d]
Obligation d'assister aux enseignements	*n=14*	*n=2*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=7*
Oui pour 100%	9 (64)	1	0	2	1	5
Oui pour plus de 50%	1 (7)	0	0	0	0	1
Oui pour moins de 50%	0 (0)	0	0	0	0	0
Non	4 (29)	1	2	0	0	1
Justification du choix de l'obligation*	*n=17*	*n=3*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=9*
Tous les cours de la formation sont obligatoires	2 (14)	0	0	1	0	1
Tous les cours sur les violences sont obligatoires et jugés importants pour la formation	2 (14)	1	0	0	0	1
Importance de ces cours dans la pratique professionnelle	7 (50)	1	0	1	0	5
Obligation de la part de leur référentiel de formation national	0 (0)	0	0	0	0	0
Obligatoire de par le format du cours	2 (14)	0	0	0	1	1

Les cours ne sont pas obligatoires	4 (29)	1	2	0	0	1
Modalités d'évaluations écrites*	*n=19*	*n=3*	*n=3*	*n=4*	*n=1*	*n=8*
Questions à réponses écrites courtes	4 (29)	1	0	1	0	2
QCM	1 (7)	0	1	0	0	0
Cas clinique rédactionnel	4 (29)	1	1	1	0	1
Pas d'évaluation écrite	9 (64)	0	1	2	1	5
Autre : Variable en fonction de l'unité d'enseignement	1 (7)	1	0	0	0	0
Modalités d'évaluations orales *	*n=14*	*n=2*	*n=2*	*n=2*	*n=1*	*n=7*
Simulation haute fidélité	0 (0)	0	0	0	0	0
Examens cliniques objectifs structurés	1 (7)	0	1	0	0	0
Travaux de groupes	1 (7)	0	0	0	0	1
Pas d'évaluation orale	10 (71)	2	1	1	1	5
Autres (*cf.* légende)	2 (14)	0	0	1[e]	0	1[f]

Légende :

* = QCM

[a] : « Conférence »

[b] : « Ciné débat » et « Journée dédiée en interprofessionnalité avec les assistants sociaux »

[c] : « Ordre des pharmaciens »

[d] : « Anthropologue référent prévention harcèlement », « Assistants sociaux », « Cadre ayant suivi une formation sur les violences faites aux femmes »

[e] : « Examen oral »

[f] : « Projet d'évaluation orale »

Tableau IV : Contenu des enseignements de la formation sur les violences faites aux femmes

	Toutes filières confondues	**Sage-femme**	**Médecine**	**Pharmacie**	**IFMK**	**IFSI**
	Total (%), N=14	**N=2**	**N=2**	**N=2**	**N=1**	**N=7**
Violences abordées *	*n=73*	*n=19*	*n=8*	*n=13*	*n=1*	*n=32*
Violences domestiques	5 (36)	1	0	2	0	2
Violences sexuelles et sexistes	10 (71)	2	2	2	0	4
Violences physiques	11 (79)	2	1	2	0	6
Violences économiques	4 (29)	1	1	1	0	1
Violences psychiques et psychologiques	12 (86)	2	2	2	0	6
Mutilations sexuelles féminines	3 (21)	2	0	0	0	1
Traditions néfastes	2 (14)	1	0	0	0	1
Inceste	1 (7)	1	0	0	0	0
Violences intrafamiliales	9 (64)	2	1	2	0	4
Violences faites aux enfants	4 (29)	1	1	0	0	2
Violences administratives	3 (21)	1	0	1	0	1
Violences gynécologiques et obstétricales	3 (21)	2	0	1	0	0
Autres (*cf.* légende)	3 (21)	1[a]	0	0	0	2[b]
Ne sait pas	3 (21)	0	0	0	1	2
Conséquences abordées *	*n=44*	*n=10*	*n=9*	*n=7*	*n=1*	*n=17*
Physiques	9 (64)	1	1	2	0	5
Psychiques	11 (79)	2	2	2	0	5
Gynécologiques	4 (29)	2	2	0	0	0
Obstétricales	5 (36)	2	2	1	0	0
Chroniques	2 (14)	1	0	0	0	1
Affectives et sociales	10 (71)	2	2	2	0	4
Autre : selon l'actualité	1 (7)	0	0	0	0	1
Ne sait pas	2 (14)	0	0	0	1	1

Prises en charge abordées *	*n=55*	*n=12*	*n=9*	*n=8*	*n=1*	*n=25*
Dépistage systématique	6 (43)	2	1	1	0	2
Dépistage selon les signes cliniques	4 (29)	0	1	1	0	2
Rappel de la loi	10 (71)	2	2	1	0	5
Attitude : écoute, bienveillance	9 (64)	2	1	2	0	4
Rédaction des certificats	5 (36)	1	2	1	0	1
Signalement	9 (64)	2	1	1	0	5
Information préoccupante	7 (50)	2	1	1	0	3
Autre : « orientation »	2 (14)	1	0	0	0	1
Ne sait pas	3 (21)	0	0	0	1	2
Documents et ressources transmises *	*n=47*	*n=8*	*n=6*	*n=10*	*n=6*	*n=17*
Exemple de certificat	3 (21)	1	2	0	0	0
Affiches	8 (57)	1	1	2	1	3
Numéro (3919)	9 (64)	1	1	2	1	4
Violentomètre	8 (57)	1	1	2	1	3
Sites internet (arrêtons les violences)	10 (71)	2	1	2	1	4
Outils de formation de la MIPROF	3 (21)	1	0	2	0	0
Autres (*cf.* légende)	3 (21)	1[c]	0	0	1[d]	1[e]
Ne sait pas	3 (21)	0	0	0	1	2

Légende :

* = QCM

[a] : « Cyberviolence »

[b] : « Harcèlement », « selon l'actualité »

[c] : « Documents du centre Hubertine Auclert »

[d] : « Affichage des numéros d'urgences dans les établissements »

[e] : « Pas de ressources et documents »

Raisons de l'absence de formation en initial et projets

Un seul établissement ne proposait pas de formation sur les VFF en initial, il s'agissait de l'UFR d'Odontologie située à Nantes.

Les raisons qui avaient été déclarées sur cette absence de formation étaient le temps et l'organisation.

Ce lieu de formation avait déclaré que la formation initiale sur les VFF était un projet futur pour « notion importante pour la formation et la pratique » et « nouvelle obligation ».

Il avait été indiqué dans les remarques supplémentaires que « pour l'instant, la formation est disponible uniquement en enseignement post-universitaire ».

RETOUR DES ETUDIANTS

Les établissements avaient pour 73% (n=11/15) eu un retour des étudiants.

Tableau V : Retours et besoins exprimés par les étudiants sur la formation initiale sur les violences faites aux femmes

Retours des étudiants*	*n=23*	**% (N=11)**
Formation adaptée aux besoins des étudiants	6	55
Formation adaptée à la pratique des terrains et des stages	4	36
Formation jugée insuffisante	3	27
Formation jugée suffisante	2	18
Formation jugée complète sur certains points et moins complète sur d'autres	4	36
Autres (*cf.* légende)	4[a]	36
Besoins des étudiants*	*n=12*	**% (N=11)**
Besoin d'avoir plus de nombre d'heures en termes de formation	2	18
Besoin d'avoir plus de notions sur les violences faites aux femmes	4	36
Besoin d'avoir plus de moyens pour pouvoir se positionner et mettre en place les aides possibles	2	18
Besoins d'avoir plus de cas cliniques	1	9
Besoins d'avoir plus de travaux de groupes	1	9
Autres (*cf.* légende)	2[b]	18

Légende :

* = QCM

[a] : « Formation difficile du fait du sujet », « Arrive trop tard », « Les notions des VFF sont une sensibilisation plutôt qu'une formation », « Journée intense et essentielle »

[b] : « Besoin de simulation », « Formation jugée satisfaisante »

DISCUSSION

RESULTATS PRINCIPAUX

Parmi les 19 lieux de formations en santé des Pays de Loire recensés, 15 ont répondu en totalité à l'étude. Quatorze de ces établissements déclaraient proposer une formation initiale sur les VFF. Le seul établissement qui avait déclaré ne pas proposer une formation initiale sur le sujet le réalisait tout de même en post universitaire.

Un tiers des établissements commençait l'enseignement à partir du milieu de cursus et un autre tiers dans les dernières années. Presque la moitié des établissements proposait au moins une répétition des enseignements sur les VFF et plus de deux fois pour la majorité. Le nombre d'heures dans le programme pour une formation complète était décroissant, un seul établissement réalisait plus de 10 heures.

Le format des enseignements était d'abord les cours magistraux puis les travaux dirigés et pratiques. La simulation haute fidélité était réalisée par un seul établissement. Les fonctions des intervenants étaient en premier les intervenants avec un diplôme universitaire sur les VFF puis des associations spécialisées pour la moitié des établissements. Les enseignements étaient obligatoires pour 64% des établissements. Les évaluations n'étaient pas systématiques.

Les prises en charge abordées étaient d'abord le rappel de la loi puis le signalement et l'attitude bienveillante, ensuite c'était la rédaction de l'information préoccupante puis le dépistage systématique qui représentait seulement 43% des prises en charge abordées. La rédaction des certificats concernait 36% des établissements. Dans un établissement sur cinq, la rédaction du certificat de constatation de violences était proposée.

LIMITES ET FORCES

Limites et biais

La limite de cette étude observationnelle est qu'elle vient explorer la réalisation de la formation. Il n'est donc pas possible d'en conclure sa qualité. Il n'a pas été exploré concrètement combien d'étudiants ont été formés depuis la mise en application de la formation ni si les différents types d'enseignements proposés génèrent des futurs professionnels compétents sur cette thématique des VFF.

Le souhait d'obtenir le plus grand nombre de réponses possibles en diffusant largement le questionnaire et non à une personne cible entraine un biais de sélection.

Un biais de déclaration est inhérent à la méthode de diffusion et de sélection du répondant. Les personnes interrogées ont pu répondre aux questions avec approximation sur certains aspects spécifiques comme par exemple le nombre d'élèves, la connaissance précise du référentiel, la connaissance réelle de l'enseignement donné. Il se trouve que cela a été confirmé lorsque deux réponses ont été retenues et que devant quelques points de divergence une vérification ait été nécessaire.

Pour la question sur les besoins et retours des étudiants, un biais de jugement existe puisque les personnes interrogées à cette question n'étaient pas les étudiants eux-mêmes.

Forces

Premièrement, le taux de participation à cette étude était élevé avec un taux de participation de quasiment 80% (N=15/19). Pour le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne : presque tous les établissements en filière de santé et en soins infirmiers avaient répondu, sauf l'IFMK de Laval, ce qui fait de ce travail une étude fiable et complète pour ces trois départements avec les filières médecine, sage-femme, pharmacie et infirmière. Toutes les filières interrogées dans cette étude sur les Pays de la Loire étaient représentées.

Secondairement, les réponses analysées étaient toutes complètes.

COMPARAISONS AVEC LES DONNEES D'AUTRES ETUDES

Ce travail a permis de montrer que la quasi-totalité des établissements proposait une formation sur les VFF, contrairement aux données de la littérature en France qui montrent un manque de formation.(21-25)

Cette différence entre le sentiment des professionnels de santé de ne pas être formés durant leurs études et les établissements qui proposent bien ici une formation peut se justifier par différents points.(21–25) La première hypothèse est le délai entre les études citées de la littérature et ce travail. En effet depuis 2014 et la parution de la loi, celle-ci semble s'être finalement mise en place dans les établissements de santé et soins infirmiers contrairement aux conclusions du rapport du GREVIO en 2019.(20, 26) Pour confirmer cette hypothèse, il aurait pu être bien d'évaluer depuis combien de temps cette formation avait été mise en place. Une autre hypothèse est que les étudiants ou professionnels interrogés sur

les formations reçues pouvaient avoir oublié qu'ils avaient eu la proposition d'une formation sur les VFF, d'autant plus si elle était courte, sur un parcours scolaire long et non obligatoire, comme encore dans la moitié des établissements de notre étude. Ce sentiment pouvait être augmenté si les professionnels de santé n'ont pas pu réaliser de formation continue, et s'ils n'ont pas eu la mise en application réelle de la prise en charge des VFF durant leur stage ou leur exercice professionnel via leurs pairs.(21-25) Ce sentiment de ne pas avoir été formé pouvait certes venir d'un manque de formation mais, qui aujourd'hui, n'est plus la réalité pour l'année 2024-2025

Moins de la moitié des établissements proposait une répétition des enseignements sur les VFF. Pourtant il a été montré l'importance de la récupération des informations, c'est-à-dire de permettre à l'étudiant de restituer une notion lorsqu'il y a une répétition des apprentissages. Pour favoriser cela, il est recommandé d'étaler les enseignements sur plusieurs jours et réaliser des évaluations avec une correction immédiate, ce qui permet d'apprendre d'une nouvelle manière.(27)

Seul un établissement sur 14 propose une formation par simulation haute fidélité. Pour rappel, elle est définie par l'HAS comme « l'utilisation d'un matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ». L'HAS met donc en avant la simulation comme une pédagogie « innovante et contributive à la gestion des risques associés aux soins ».(28) Dans les Pays de la Loire, deux centres de simulations sont présents :

- LE SiMU (Laboratoire Expérimental de Simulation de Médecine intensive) à Nantes
- All Sim's (Angers Loire Learning Simulation Santé) à Angers.

Les étudiants en santé dépendants du CHU de Nantes et du CHU d'Angers pourraient réaliser des simulations hautes fidélités avec patient simulé afin d'accroître leurs compétences et connaissances dans la prise en charge des femmes victimes de violence, comme le réalise l'école de sage-femme d'Angers. Et ainsi, il serait possible d'espérer que cet enseignement sur les VFF soit performant.

Enfin, il est possible de déplorer que le dépistage systématique n'est abordé que dans moins de la moitié des établissements alors qu'il est recommandé par l'HAS pour tous les professionnels de santé concernés par notre étude, depuis

2019.(8) De plus, seulement un établissement sur cinq proposait un exemple de certificat descriptif ou attestation descriptive alors que tous les professionnels de santé de cette étude peuvent le réaliser pour accompagner les femmes victimes de violences dans leur parcours.(9–13,29) Il constitue une preuve non négligeable dans les situations qui sont judiciarisées.

PERSPECTIVES

Une idée de répétition de la formation pour améliorer l'appropriation de ce sujet, serait de réaliser une journée interprofessionnelle dans chaque département des Pays de la Loire sur les VFF avec par exemple un rappel de connaissances, une intervention d'une association qui accompagne les femmes victimes, des témoignages de victimes, et des retours d'expériences des professionnels.

Pour compléter cette étude et approfondir la notion de formation sur les VFF il serait pertinent de questionner les étudiants des établissements qui ont répondu à cette étude pour évaluer leurs compétences sur le sujet et de les comparer aux différentes modalités d'enseignement proposées.

CONCLUSION

Cette étude vient démontrer que la formation sur les VFF s'est mise en place dans les établissements de santé des Pays de Loire.

Aujourd'hui, les nouvelles générations de professionnels de santé se voient proposer cet enseignement dont on ne sait encore s'il est performant.

ANNEXES

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS EN SANTE ET SOINS INFIRMIERS

Caractéristiques :

Q1-Quelle est votre profession ?

- Directeur
- Formateur, si oui de quel enseignement ?
- Responsable d'enseignement, si oui de quel enseignement ?
- Référent de promotion
- Autre : …

Q2-Dans quel lieu de formation exercez-vous ?

- Ecole de sage-femme Angers
- Faculté de médecine Angers
- Faculté de pharmacie Angers
- Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Laval
- IFSI Angers
- IFSI Cholet
- IFSI Saumur
- IFSI Le Mans
- IFSI La Flèche
- IFSI Mayenne
- Ecole de sage-femme Nantes
- Faculté de médecine Nantes
- Faculté de pharmacie Nantes
- UFR odontologie Nantes
- Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Nantes
- IFSI CH de Châteaubriant
- IFMA du CHU de Nantes
- IFSI CH de Saint-Nazaire
- IFSI IFPS Vendée de La Roche-sur-Yon

Q3-Quel est le nombre d'étudiants inscrits en moyenne chaque année dans votre école ?

La filière PASS/LAS n'est pas à prendre en compte, seulement les étudiants à partir de la deuxième année.

- 0-50
- 51-100
- 101-150
- 151-200
- 201-300
- 301-400
- 401-500
- 501-600
- 601-700
- 701 et plus

Formation :

Pour rappel, les violences faites aux femmes englobent dans cette étude :

- Violences domestiques
- Violences sexuelles et sexistes
- Violences physiques
- Violences économiques
- Violences psychiques et psychologiques
- Les mutilations sexuelles féminines (excision)
- Les traditions néfastes comme les mariages forcés
- Inceste
- Violences intrafamiliales
- Violences faites aux enfants
- Violences administratives
- Violences gynécologiques et obstétricales

Q4-Votre programme de formation aborde-t-il les violences faites aux femmes ? Oui ou non

Si votre institution propose une formation :

Q5-Cette thématique intervient-elle à plusieurs moments de la formation ? Oui ou non

Q6-Si oui :

- Combien y-a-t-il de répétitions ?

Q7-Quelles violences sont abordées ?

- Violences domestiques
- Violences sexuelles et sexistes
- Violences physiques
- Violences économiques
- Violences psychiques et psychologiques
- Les mutilations sexuelles féminines (excision)
- Les traditions néfastes comme les mariages forcés
- Inceste
- Violences intrafamiliales
- Violences faites aux enfants
- Violences administratives
- Violences gynécologiques et obstétricales

Q8-A partir de quel moment du cursus sont abordées les violences faites aux femmes ?

- Dès la première année
- Au quart du cursus
- En milieu de cursus
- Aux trois quarts de cursus
- Dans les dernières années du cursus
- Chaque année

Q9- Pour une formation complète (exemple des 3 ans pour devenir infirmier.e diplômé.e d'Etat), combien d'heures dans le programme représentent les violences faites aux femmes ?

- Moins de 3 heures
- Plus de 3 heures
- Plus de 6 heures
- Plus de 10 heures

Q10- Sous quels formats sont présentés ces cours ?

- Cours magistraux
- Travaux pratiques
- Travaux dirigés
- Enseignements dirigés
- Simulation haute fidélité

- Module à distance
- Autre : …

Q11-Quelles sont les fonctions des différents intervenants ?

- Intervenant avec un diplôme universitaire sur les violences faites aux femmes
- Gynécologue-obstétricien
- Sage-femme
- Conseiller conjugal
- Association spécialisée dans les violences faites aux femmes
- Spécialiste médico judiciaire
- Sexologue
- Autre :

Q12-Ces cours sont-ils obligatoires ?

- Oui pour 100%
- Oui pour plus de 50%
- Oui pour moins de 50%
- Non

Q13-Pouvez vous justifier ce choix ?

- Tous les cours de la formation sont obligatoires
- Tous les cours sur les violences sont obligatoires et jugés importants pour la formation
- Importance de ces cours dans la pratique professionnelle
- Obligation de la part de votre référentiel de formation national
- Obligatoire de part le format du cours (ex : travaux dirigés à présence obligatoire, mais cours magistral non obligatoire)
- Autre :

Q14-Quelles sont les modalités d'évaluation écrites des connaissances sur cette thématique ?

- Questions à réponses écrites courtes
- QCM
- Cas clinique rédactionnel
- Pas d'évaluation écrite
- Autre : …

Q15-Quelles sont les modalités d'évaluation orales des connaissances sur cette thématique ?

- Simulation haute fidélité
- ECOS
- Travaux de groupes
- Pas d'évaluation orale
- Autres : …

Q16-Quelles conséquences sont abordées ?

- Physiques (troubles gastro-intestinaux, troubles musculaires et articulaires, troubles neurologiques, troubles nutritionnels et métaboliques, troubles cardiovasculaires…)
- Psychiques (troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles de la personnalité, troubles du sommeil, troubles du comportement alimentaire, troubles addictifs)
- Gynécologiques (dysménorrhées, métrorragies, infections sexuellement transmissibles…)
- Obstétricales (grossesse non désirée, rupture prématurée des membranes, infections urinaires, métrorragies aux premier et deuxième trimestres…)
- Chroniques (cancers, asthme…)
- Affectives et sociales (absentéisme, sentiment de honte, isolement…)
- Autre : ...
- Ne sait pas

Q17-Quelles prises en charges sont abordées ?

- Dépistage systématique
- Dépistage selon les signes cliniques
- Rappeler la loi
- Attitude : écoute, bienveillance
- Rédiger les certificats
- Signalement
- Information préoccupante
- Autre : …
- Ne sait pas

Q18-Quels documents et/ou ressources sont transmis aux étudiants ?

- Exemple de certificat
- Affiches

- Numéro (3919)
- Violentomètre
- Sites internet (arrêtons les violences)
- Outils de formation de la MIPROF
- Autre : …
- Ne sait pas

Si non (aucune formation dispensée) :

Q19-Pour quelles raisons ?

- Financement
- Temps
- Organisation
- Pas d'intervenants légitimes
- Pas dans le programme national
- Autre : …

Q20- Est-ce un projet futur ? Oui ou non

Q21-Si non, pourquoi ?

- Manque de financement
- Projets plus importants à mettre en place avant celui-ci
- Aucune obligation d'avoir ces notions dans le cursus de formation
- Autre : …

Q22-Si oui, pourquoi ?

- Notion importante pour la formation et la pratique
- Nouvelle obligation
- Enseignant se proposant
- Demande des étudiants
- Problématique rencontrée au sein de l'établissement
- Autre : …

Pour tous :

Q23-Avez-vous eu des retours des étudiants par rapport à cette formation ? Oui ou non

Q24- Si oui :

- Formation adaptée aux besoins des étudiants
- Formation adaptée à la pratique des terrains et des stages

- Formation jugée insuffisante
- Formation jugée suffisante
- Formation jugée complète sur certains points et moins complète sur d'autres
- Autre : …

Q25-Si oui à la question 23 : si les étudiants expriment un besoin en terme de formation, quel est-il ?

- Besoin d'avoir plus de nombre d'heures en terme de formation
- Besoin d'avoir plus de notions sur les violences faites aux femmes
- Besoin d'avoir plus de moyens pour pouvoir se positionner et mettre en place les aides possibles
- Besoin d'avoir plus de cas cliniques
- Besoin d'avoir plus de travaux de groupes
- Autre : …

Q26-Avez vous des remarques supplémentaires ?

Merci de votre participation à cette étude.

Si vous souhaitez recevoir les résultats de cette étude, vous pouvez inscrire votre mail d'institution et les résultats vous seront envoyés : ….

Cliquez sur envoyer

ANNEXE 2 : MAIL DE LANCEMENT DU QUESTIONNAIRE

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis une étudiante sage-femme angevine en quatrième année. Je réalise mon mémoire de fin d'études sur la formation initiale des étudiants en santé des Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes. Le but est de réaliser un état des lieux sur ce sujet afin de connaître les programmes et les différentes modalités d'enseignement.

Les violences faites aux femmes sont d'après les Nations Unies : « tous actes de violences dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. ».

Les violences faites aux femmes englobent dans cette étude les violences domestiques, sexuelles et sexistes, physiques, économiques, psychiques et psychologiques, intrafamiliales, faites aux enfants, administratives, gynécologiques et obstétricales, les mutilations sexuelles féminines, les traditions néfastes comme les mariages forcés, l'inceste.

Pour cela, je vous invite à répondre à ce questionnaire pour permettre d'avoir votre "catalogue" de formations proposées sur ces thématiques pour l'année scolaire 2024/2025. Cette étude s'adresse aux facultés de médecine, de pharmacie, d'odontologie, aux écoles de maïeutique, aux instituts de masso-kinésithérapie et aux instituts de formation en soins infirmiers.

Peuvent répondre les directeurs et directrices, référents pédagogiques, les enseignants en question, les responsables d'établissement, ou toute personne que vous considérez à même de connaître les détails de cet enseignement.

Ce questionnaire ne pas sera pas nominatif, et les données resteront en ma possession le temps de l'étude avant d'être supprimées définitivement.

Le temps estimé pour la réalisation du questionnaire est d'environ 10 minutes.

Voici le lien du questionnaire : https://limesurvey.univ-angers.fr/index.php/395679?lang=fr

En vous remerciant par avance de votre temps et de votre réponse.

Cordialement.

Adeline Coiffard, étudiante sage-femme en quatrième année à l'école de sage-femme d'Angers

ANNEXE 3 : AVIS DU COMITE D'ETHIQUE-CHU ANGERS

Comité d'Ethique
CHU d'Angers

comite-ethique@chu-angers.fr

COMITE D'ETHIQUE

Angers, Le 21 mai 2024

Présidente :
Aurore Armand

Vice-Présidente :
Astrid Darsonval

Membres du Comité d'Ethique
Recherche Local restreint :
Alexis D'Escatha
Carole Haubertin
Christelle Ledroit
Pascale May-Panloup
Fréderic Noublanche
Clotilde Rouge-Maillart

Membres du Comité d'Ethique :
Françoise Ballereau
Anne Barrio
Aude Baudouin-Caillaud
William Bellanger
Laurence Boivin
Mathilde Charpentier
Victor Couratier
Emmanuelle Courtillie
Jacques Delatouche
Charlotte Dupré
Pascale Dupuis
Michèle Favreau
Aurore Gaudin (Boudeau)
Catherine Guillamet
Hélène Joseph-Henri-Fargue
Marie Kempf
Annette Larode
Dorothée Laurent
Dewi Le Gal
Jérôme Maitre
Agnès Marot
Jean-Marc Mouillie
Mylène Piron
Pétronella Rachieru
Stéphanie Rouleau
Pascale Savin
Céline Schnebelen

Adeline COIFFARD
Dr Céline DURFORT

Chères Collègues,

Le Comité d'Ethique du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers a examiné en séance le 14/05/2024 votre étude ***« Etat des lieux des formations initiales des étudiants en santé sur les violences faites aux femmes des Pays de la Loire »***, enregistrée sous le numéro **2024-106.**

Après examen des documents transmis, audition des rapports et discussion, votre projet ne soulève pas d'interrogation éthique.

Il est à noter que cet avis ne dispense toutefois pas le ou les porteurs du projet de s'acquitter des obligations réglementaires dans le cadre de cette recherche.

Je vous prie de croire, Chères Collègues, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le comité d'éthique
Dr Astrid DARSONVAL
Vice-présidente du Comité d'éthique

CHU Angers
4, rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9

ANNEXE 4 : AFFICHE PERMETTANT L'ACCES AU QUESTIONNAIRE



BIBLIOGRAPHIE

1. Nations Unies. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. 1994 [Internet cité 3 nov 2023]. Disponible sur: https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/06/PDF/N9409506.pdf?OpenElement

2. Hatem-Gantzer G. Rôle du professionnel de santé dans le dépistage et la prise en charge des violences intrafamiliales. J Droit Santé L'Assurance - Mal JDSAM. 2021;30(3):84-9.

3. Razafindranovona T, Zilloniz S. L'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS) / Interstats - Ministère de l'Intérieur. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure; 2023 p. 36. Disponible sur: https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS

4. Organisation mondiale de la santé. Violence à l'encontre des femmes [Internet]. 2021 [cité 29 août 2023]. Disponible sur: https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women

5. Lesclingand M, Andro A, Lombard T. Estimation du nombre de femmes adultes ayant subi une mutilation génitale féminine vivant en France. Bulletin épidémiologique hebdomadaire Santé Publique France. 2019;21 : 392-99

6. Union Régionale Solidarité femmes, des Pays de la Loire. Rapport 2022 sur les données 2021 Observatoire régional des violences faites aux femmes. 2022 nov. Disponible sur: https://solidaritefemmespaysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2022/11/Rapport-2022-sur-les-donnees-2021-Observatoire-regional-des-violences-faites-aux-femmes.pdf

7. Haute Autorité de Santé. 2022. Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple

8. Conseil National Professionnel de Maïeutique. Référentiel professionnel, situations cliniques et compétence pour sages-femmes maïeutique. 2023. Disponible sur: http://cnp-sf.fr/wp-content/uploads/2023/05/Fiches-CNPSF-2022-03-23-8.pdf

9. Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Violences faites aux femmes : l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes poursuit son engagement. 2023. Disponible sur: https://www.ordremk.fr/actualites/ordre/violences-faites-aux-femmes-lordre-des-masseurs-kinesitherapeutes-poursuit-son-engagement/

10. Article 226-14 - Code pénal - De l'atteinte au secret professionnel - Légifrance. 12 mai 2024 [Internet cité 22 févr 2025]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044394223

11. Ordre National des Pharmaciens. Violences familiales : l'officine demeure un lieu d'alerte. 2020. Disponible sur: https://www.ordre.pharmacien.fr/les-communications/focus-sur/les-actualites/violences-familiales-l-officine-demeure-un-lieu-d-alerte

12. Ordre National des Infirmiers. Le rôle de l'infirmière dans le signalement des violences faites aux femmes. 2018. Disponible sur: https://www.ordre-infirmiers.fr/le-role-de-l-infirmiere-dans-le-signalement-des-violences-faites-aux-femmes

13. Article R4312-18 - Code de la santé publique - Devoirs envers les patients - Légifrance. 28 novembre 2016. [Internet cité 22 févr 2025] Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033496783

14. Université Numérique en Santé et Sport. Item de connaissance 2C — LiSA. 2022 [Internet cité 28 nov 2023]. Disponible sur: https://livret.uness.fr/lisa/Item_de_connaissance_2C

15. Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme. janv 11, 2024. [Internet cité 05 mars 2025]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/

16. Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute - Légifrance. 5 septembre 2015 [Internet cité 5 déc 2023]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031128290/2015-09-05

17. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - Légifrance. juill 31, 2009. [Internet cité 22 févr 2025]. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009_annexe_3.pdf

18. Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - Légifrance. avr 8, 2013. [Internet cité 22 févr 2025]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/

19. Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. janv 2011; Disponible sur: https://www.education.gouv.fr/bo/2011/17/esrs1106853a.htm

20. Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Rapport d'évaluation de référence France. 2019 [Internet cité 5 sept 2023]. Disponible sur: https://rm.coe.int/grevio-inf-2019-16/168098c619

21. Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains. Résultats de l'enquête nationale auprès des sages-femmes en activité sur les violences faites aux femmes. 2015 [Internet cité 11 sept 2023]. Disponible sur: http://unssf.org/wp/wp-content/uploads/2018/08/Enqu%C3%AAte-nationale-aupr%C3%A8s-des-sages-femmes-en-activit%C3%A9-MIPROF-2015.pdf

22. Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Kinésithérapie, Institut de formation en masso-kinésithérapie - Paris, Institut de formation en masso-kinésithérapie - Lille, Ministère des Solidarités et de la Santé - la Direction Générale de l'Offre de Soins, MIPROF. Résultats des enquêtes auprès des Étudiant.e.s en masso-kinésithérapie & Masseurs-kinésithérapeutes en activité. 2020 [Internet cité 28 nov 2023]. Disponible sur: https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/11/miprof_2020_enquete-etudiant-e-s-et-mk_actifs.pdf

23. MIPROF, Collège Infirmier Français, Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres, Conseil National de l'Ordre Infirmier, Croix Rouge, Fédération Nationale des Étudiants en Soins Infirmiers, et al. Résultats de l'enquête nationale auprès des étudiants en soins infirmiers sur les violences faites aux femmes. 2017.

24. Bimier J. Évaluation de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales en médecine générale [Thèse de médecine]. [Angers Maine-et-Loire]; 2019.

25. Bagot C. Rôle du pharmacien d'officine dans la détection et la prise en charge des violences faites aux femmes [Thèse de pharmacie]. [Caen Normandie]; 2022.

26. LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - Légifrance. 4 août 2014. [Internet cité 5 sept 2023]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000029331238

27. Gerbier É, Koenig O. Comment les intervalles temporels entre les répétitions d'une information en influencent-ils la mémorisation ? Revue théorique des effets de pratique distribuée. L'Année Psychologique. 2015;115(3):435-62.

28. Guide méthodologique-Simulation en santé et gestion des risques. 2019 [Internet cité 9 févr 2025]. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/guide_methodologique_simulation_en_sante_et_gestion_des_risques.pdf

29. Article R4312-18 - Code de la santé publique – Légifrance. 28 novembre 2016 [Internet cité 14 mars 2025]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033496783

TABLE DES TABLEAUX

Tableau I : Description de la population de l'étude « Etat des lieux des formations sur les violences faites aux femmes dans les filières de santé et de soins infirmiers des Pays de la Loire », réalisée du 5 juin 2024 au 30 décembre 2024 14

Tableau II : Caractéristiques des personnes ayant répondu au questionnaire et nombre d'étudiants par établissement 15

Tableau III : Modalités d'enseignements de la formation sur les violences faites aux femmes 16

Tableau IV : Contenu des enseignements de la formation sur les violences faites aux femmes 19

Tableau V : Retours et besoins exprimés par les étudiants sur la formation initiale sur les violences faites aux femmes 21

TABLE DES MATIERES

Avertissement 2
Engagement de non plagiat..... 3
Remerciements 4
Liste des abréviations..... 5
Sommaire..... 6
Introduction 8
Matériel et méthodes 11
Matériel..... 11
Méthodes..... 11
Résultats 14
Description de la population 14
Caractéristiques générales 15
Formations 16
Retour des étudiants 21
Discussion 22
Résultats principaux..... 22
Limites et forces 22
Comparaisons avec les données d'autres études..... 23
Perspectives..... 25
Conclusion 26
Annexes 27
Annexe 1 - Questionnaire à destination des établissements de formations en santé et soins infirmiers 27
Annexe 2 : Mail de lancement du questionnaire..... 34
Annexe 3 : Avis du comité d'éthique-CHU Angers 35
Annexe 4 : Affiche permettant l'accès au questionnaire 36
Bibliographie 37
Table des tableaux.....40
Table des matières.....41
Résumé 42
Abstract 42

RESUME

Etat des lieux de formations sur les violences faites aux femmes dans les filières de santé et des soins infirmiers des Pays de la Loire

Introduction : Les lieux de formations en santé sont dans l'obligation de réaliser un enseignement sur les violences faites aux femmes, or des études ont montré une insuffisance de formation. L'objectif était d'identifier la présence d'une formation sur cette thématique dans les filières de santé et de soins infirmiers dans les Pays de Loire. Les objectifs secondaires étaient d'identifier leurs programmes, stratégies d'enseignement et les freins à leur mise en place.

Matériels et méthodes : Etude observationnelle, quantitative, descriptive, prospective et multicentrique par questionnaire envoyé aux directions des établissements de formation en santé non lucratifs qui pouvaient le relayer aux formateurs et référents. Etaient exclus les élèves répondants et les questionnaires remplis à moins de 15%.

Résultats : 79% des établissements ont répondu et parmi eux 93% proposaient une formation sur les violences faites aux femmes. Deux tiers proposaient l'enseignement à partir du milieu du cursus, le nombre d'heures de formation était décroissant, les cours étaient obligatoires pour plus de la moitié. Un seul proposait la simulation haute fidélité.

Discussion : Les établissements avaient bien mis en place des formations sur le sujet contrairement au constat fait auprès des étudiants ou des professionnels il y a quelques années. Cela peut s'expliquer par une évolution de la formation. Cette formation pourrait être proposée aussi par simulation haute fidélité pour une meilleure appropriation du sujet.

Mots-clefs : Violences faites aux femmes, formation, santé, violences sexuelles, pédagogie

ABSTRACT

Assessment of Training on Violence Against Women in Health and Nursing Education Programs in the Pays de la Loire Region

Introduction: Health training institutions are required to provide education on violence against women. However, studies have shown a lack of sufficient training. The objective was to identify the presence of training on this topic in health and nursing education programs in the Pays de la Loire region. The secondary objectives were to identify their curricula, teaching strategies, and barriers for implementation.

Materials and Methods: This was an observational, quantitative, descriptive, prospective, and multicenter study conducted through a questionnaire sent to the management of non-profit institutions, who could forward it to instructors and reference persons. Students who responded and questionnaires completed at less than 15% were excluded.

Results: 79% of institutions responded, and among them, 93% offered training on violence against women. Two-thirds introduced the course in the middle of the curriculum, the number of training hours was decreasing, and the courses were mandatory for more than half of the institutions. Only one institution offered high-fidelity simulation.

Discussion: Institutions had implemented training on this subject, contrary to findings from students or professionals a few years ago. This could be explained by an evolution in education. Such training could also be offered through high-fidelity simulation for better understanding and assimilation of the subject.

Key words : violence against women, training, health, sexual violence, pedagogy